



FICHE PAYS BELGIQUE



Pays : Belgique
Capitale : Bruxelles
Langues : Néerlandais, Français, Allemand
Population : 11 239 755 hab. (2015)
Densité : 368 hab./km²
Superficie : 30 528 km²
Monnaie : Euro
Fuseau horaire : UTC + 1 (été + 2)
Domaine internet : .be
Indicatif téléphonique : +32

SYSTÈME DE **SANTÉ**

Le système de santé en Belgique est l'un des meilleurs au monde. En témoigne le taux de satisfaction de 90% de la population belge. De même pour la qualité des soins, plaçant la Belgique dans la moyenne européenne.

Les résidents en Belgique doivent s'inscrire auprès des mutuelles ou d'un office régional de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI), un établissement public qui gère des services similaires aux mutualités.

VACCINS

DTPolio

La mise à jour du calendrier de vaccins est indispensable avant de voyager en Belgique, notamment, les vaccins contre les trois principales maladies, soit la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite. Si votre dernier vaccin date de plus de 10 ans, n'oubliez pas de vous faire vacciner avant de voyager en Belgique.

Encéphalite à tiques

Les risques d'encéphalite à tiques sont plus élevés dans les zones rurales au printemps ou encore en été. Il est alors recommandé de se faire vacciner contre ce virus avant votre départ.

Hépatite Virale B

Pour se prémunir contre les risques d'inflammation du foie, le vaccin contre l'hépatite virale B est recommandé pour les personnes désirant séjourner en Belgique.

MALADIES

Diarrhée du voyageur

La maladie est due essentiellement à l'eau et à la mauvaise hygiène. Le risque est faible, mais la prévention est de mise.

Maladie de Lyme – Borréliose

Elle est due à une bactérie transmise par la morsure de tiques.

Hépatite A

SOINS	Consultation chez un médecin généraliste agréé	Consultation chez un pédiatre accrédité	Consultation chez un gynécologue accrédité	Consultation chez un dermatologue accrédité	Visite au domicile du patient
TARIFS	21 euros	36,75 euros	24,48 euros	31,42 euros	36,76 euros

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PUBLIC**

- fortes disparités entre régions

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PRIVÉ**

- Des coûts de soins élevés

EN CAS D'URGENCE

- Service médical d'urgence et Pompiers : **112**
- Police : **101**
- Centre Anti-Poison
070 245 245
- Télé-accueil (pour tout soutien en cas de crises morale, psychologique ou sociale) :
107
- Centre de Prévention du Suicide :
0800 32 123
- Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités :
116 000

CONSEILS EXTRA-PASS

Dans le cas d'un court séjour à l'étranger, il est indispensable de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Celle-ci doit être demandée auprès de votre assureur au moins 15 jours avant la date de départ.

La CEAM permet de profiter des mêmes soins de santé qu'une personne affiliée à une caisse d'assurance maladie publique.

Le remboursement se fait, quant à lui, selon les tarifs applicables en France. Pour un remboursement en frais réels, pensez à l'Extra Pass.



www.readytogo.fr